



Présentation Brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles,

Destinée à l'information des citoyens

En application de l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Pour le compte administratif 2024

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'«une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. » La présente note répond à cette obligation pour la ville de Sorgues. Elle sera mise en ligne sur son site internet.

Pour mémoire, le compte administratif :

- est établi en fin d'exercice par le maire,
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,

Il dégage les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Comptable public dans son compte de gestion.

RESULTATS EXERCICE 2024

Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement du Budget Principal de la Ville :

Les principales charges de fonctionnement sont les suivantes :

Principaux postes	Montant en € Compte administratif 2023	Montant en € Compte administratif 2024	Variation
Charges de personnel	15 229 904,16	15 622 264,16	+2,58%

Charges à caractère général	5 420 885,19	5 671 361,82	+4,62%
Autres charges de gestion courante (subventions aux associations, indemnités des élus, contingent au SDIS...)	3 680 265,93	3 662 307,54	-0,49%
PFIC	274 749,00	293 158,00	+6,70%
Charges financières	126 855,45	109 909,32	-13,36%
Charges spécifiques	14 883,12	27 339,87	+83,70%

Les principales ressources de fonctionnement sont les suivantes :

Principaux postes	Montant en € Compte administratif 2023	Montant en € Compte administratif 2024	Variation
Impôts et taxes (hors fiscalité locale)	9 394 272,74	9 308 715,00	-0,91%
Fiscalité locale	11 522 427,91	11 772 234,53	+2,17%
Dotations et participations (CAF comprise)	4 234 477,64	4 809 784,82	+13,59%
Produits des services	1 300 630,29	1 571 734,85	+20,84%
Autres produits de gestion courante	979 702,60	925 132,10	-5,57%

Les principales charges d'investissement sont les suivantes :

Principaux postes	Montant en € Compte administratif 2023	Montant en € Compte administratif 2024	Variation
Dépenses d'équipement directes	3 158 708,43	6 786 170,84	+114,84%
Subventions d'équipements versées	511 512,20	111 050,20	-78,29%
Emprunts et dettes assimilées	694 561,15	720 325,21	+3,71%
Dotations	657 531,40	184 207,51	-71,98%
Autres immobilisations financières	0,00	500 000,00	

Les principales ressources d'investissement sont les suivantes :

Principaux postes	Montant en € Compte administratif 2023	Montant en € Compte administratif 2024	Variation
Dotations, fonds et réserves (FCTVA, taxe aménagement perçue et excédent de fonctionnement capitalisé)	1 916 650,47	1 138 247,40	-40,61%
Subventions d'investissement	417 365,51	661 127,89	+58,41%
Produit des nouveaux emprunts	0,00	0,00	

Montant du budget consolidé et des budgets annexes :

	Résultat de clôture 2023	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture de l'exercice 2024
Budget Principal				
Investissement	-782 481,61		-4 997 296,43	-5 779 778,04
Fonctionnement	7 130 163,91	500 000,00	1 693 839,67	8 324 003,58
Total budget principal	6 347 682,30	500 000,00	-3 303 456,76	2 544 225,54
Budget Cuisine Centrale				
Investissement	-23 489,88		-8 907,36	-32 397,24
Fonctionnement	23 489,88	23 489,88	32 268,26	32 268,26
Total budget cuisine	0,00	23 489,88	23 360,90	-128,98
TOTAL BUDGETS	6 347 682,30	523 489,88	-3 280 095,86	2 544 096,56

Crédits d'investissement et de fonctionnement pluriannuels :

Les opérations pluriannuelles qui font l'objet d'Autorisations d'Engagement sont les suivantes pour la section de fonctionnement au moment du vote des comptes administratifs 2024 :

INTITULE DE L'AUTORISATION D'ENGAGEMENT	MONTANT DE L'AUTORISATION	DONT CREDITS DE PAIEMENT 2025	EXERCICES CONCERNES
EXPLOITATION ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS THERMIQUES	429 975,70	89 974,20	2021-2026
ASSURANCES	1 214 847,13	365 000,00	2022-2027
LOCATION ET MAINTENANCE DE PANNEAUX D'INFORMATION	140 797,44	23 466,24	2022-2028
FOURNITURE DE GAZ NATUREL 2023/2025	2 700 990,94	950 000,00	2023-2025
FOURNITURE D'ELECTRICITE 2023/2025	2 259 227,48	900 000,00	2023-2025
PROGRAMMATION CULTURELLE 2024/2025	108 959,70	70 846,00	2024-2025
TOTAL	6 854 798,39	2 399 286,44	

En 2025, les crédits de paiement prévus sur les autorisations de programme en investissement sont les suivantes au moment du vote du compte administratif 2024 :

INTITULE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME	MONTANT DE L'AUTORISATION	DONT CREDITS DE PAIEMENT 2025	EXERCICES CONCERNES
PONT DES ARMENIERS	200 000,00	100 000,00	2020-2026
POLE PETITE ENFANCE ETUDES	354 659,39	141 044,00	2021-2025
POLE PETITE ENFANCE EQUIPEMENTS	290 000,00	290 000,00	2021-2025
POLE PETITE ENFANCE TRAVAUX	7 655 340,61	3 707 792,16	2021-2025
REVISION GENERALE DU PLU	98 415,00	73 683,00	2023-2025
TRAVAUX NECESSAIRES SUR LES STRUCTURES COMMUNALES 23/24	556 480,49	1 800,00	2023-2025
TRAVAUX NECESSAIRES SUR LES STRUCTURES COMMUNALES 25/26	700 000,00	350 000,00	2025-2026
TOTAL	9 854 895,49	4 664 319,16	

Niveau des soldes d'épargne en k€ :

k€	2020	2021	2022	2023	2024
Produits de fonctionnement courant	24 744	25 775	27 011	27 631	28 538
- Charges de fonctionnement courant	21 350	21 847	22 423	24 606	25 249
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	3 394	3 929	4 589	3 025	3 289
+ Solde exceptionnel large	- 139	- 45	- 33	383	13
= Produits exceptionnels larges*	37	56	226	410	49
- Charges exceptionnelles larges	176	101	259	27	35
= EPARGNE DE GESTION (EG)	3 256	3 884	4 556	3 408	3 302
- Intérêts	90	87	73	127	110
= EPARGNE BRUTE (EB)	3 165	3 797	4 483	3 281	3 192
- Capital	447	595	605	693	719
= EPARGNE NETTE (EN)	2 719	3 202	3 878	2 589	2 473

Epargne de gestion : différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement (hors intérêt de la dette).

Elle correspond donc, au surplus de recettes dégagées par la ville pour réaliser des dépenses d'investissement et pour rembourser ses emprunts (capital + intérêts).

Epargne Brute : épargne de gestion diminuée des intérêts de la dette.

Elle représente l'autofinancement dégagé par la collectivité. Elle mesure donc le montant des recettes réelles qui vont pouvoir être affectées à l'investissement.

Epargne nette : différence entre l'épargne brute (ou autofinancement) et le montant du remboursement du capital de la dette.

Elle représente l'ensemble des ressources réelles de fonctionnement de l'exercice dégagées par la ville pouvant être consacrées au financement des projets d'investissement de l'année.

Niveau d'endettement de la collectivité :

Au 31/12/24, l'encours de la dette s'élève à 4,8 M€. En 2024, la ville n'a pas eu recours à l'emprunt pour financer ses dépenses d'investissement.

La ville a 7 emprunts en cours au 31/12/24 classés en totalité en catégorie A1 de la charte Gissler.

	Réalisé						
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Annuité de la dette en K €	635	600	537	682	682	814	834

Capacité de désendettement de la collectivité :

Le ratio encours/épargne brute évalue le degré d'endettement de la commune. Ce ratio théorique permet de savoir que si la commune consacre la totalité de son épargne brute pour rembourser le capital de sa dette, il lui faut 1,7 années pour se désendetter totalement en 2023 (pour information, le seuil d'alerte est atteint lorsque le ratio égale ou dépasse les 8 années).

en millions d'euros	Réalisé					
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Encours	3,4	3,9	5,4	4,8	6,2	5,5
Epargne Brute	3,2	2,5	3,2	3,7	4,5	3,3
Encours / Epargne Brute	1,1	1,6	1,7	1,3	1,4	1,7

Niveau des taux d'imposition :

Ci-dessous, tableau présentant la situation de la ville en matière de taux par rapport aux villes de même strate démographique :

	<u>Taux Ville de Sorgues 2025</u>	<u>Taux moyen de la strate 2023 (Source : les comptes individuels des collectivités du Ministère de l'Action et des Comptes Publics)</u>
<u>Taxe sur le Foncier Bâti</u>	36,96%	40,93%
<u>Taxe sur le Foncier Non Bâti</u>	49,36%	53,99%
<u>Taxe d'habitation sur les Résidences secondaires</u>	16,16%	17,64%

Principaux ratios :

Ratios	Compte administratif 2024
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 321,05
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 491,03
Dépenses d'équipement brut / population	357,12
Encours de dette / population	250,57
DGF / population	84,92
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	61,67%
Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	91,12%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	23,95%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	16,81%
Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement	11,40%

La population est la population INSEE figurant sur la fiche individuelle DGF de 2023 soit 19 176.

Effectifs de la collectivité et charges de personnel :

1° Structures des effectifs et évolution prévisionnelle de la structure des effectifs :

Effectifs titulaires et stagiaires sur 2020/2021/2022/2023/2024 :

	Au 31/12/2020		Au 31/12/2021		Au 31/12/2022		Au 31/12/2023		Estimé au 31/12/2024	
		En ETP		En ETP		En ETP		En ETP		En ETP
A	22	22,00	22	21,70	22	21,70	27	25,65	26	25,25
B	56	54,65	52	50,90	62	60,57	63	61,57	61	59,57
C	248	241,68	250	242,38	224	217,47	229	220,98	232	226,34
Total	326	318,33	324	314,98	308	299,74	319	308,20	319	311,16

En ETP : en équivalent temps plein

A cet effectif il convient de rajouter environ 70 agents contractuels en CDD pour remplacements d'agents absents ou pour surcroîts d'activités.

L'évolution structurelle des effectifs : on peut déjà constater depuis 5 ans que le pyramidage catégoriel de la collectivité se stabilise avec une évolution due au reclassement de certains grades en catégories A et B.

Au plan national en fonction publique territoriale, la répartition moyenne est la suivante (cf INSEE % 2022) :

A 12,7 %, B 14,8 % et C 71,3 % indéterminé 1,2 %.

Sur la ville la répartition au 31/12/2024 :

A 8,11 %, B 19,14 %, C 72,74 %.

Objectifs 2024,

- Préserver cette répartition catégorielle.
- Maintenir un effectif renforcé de police municipale.
- Maintenir un service lié aux rythmes scolaires et un effectif auprès des enfants (multi accueil et ATSEM).
- Maintenir une offre importante notamment dans le domaine culturel, de proximité (France Service) et de restauration auprès des populations de la ville.
- Mener une réflexion permanente sur les remplacements non systématiques après un départ en retraite ou une mutation.
- Accroître la polyvalence afin d'assurer le service public en limitant les remplacements et les renforts.

2° Dépenses de personnel :

Traitements estimés de l'année 2024 :

	Réalisées et estimées 2024
Traitement de base	8 470 000
Nbi	110 000
Heures supplémentaires	290 000
sft	90 000
Primes et indemnités	2 157 000
Charges patronales	4 380 000
Avantages en nature	40 000

Prévisionnel 2025 :

Pour 2025 au chapitre 012 est prévu : 15 500 000 € (soit environ - 37 000 €)

Cette diminution prévue correspond à la réorganisation des services suite à des mutations et des départs en retraite tout en tenant compte des augmentations liées au GVT.

A noter que si « France Service » est transféré auprès de la Communauté d'Agglomération des Sorgues du Comtat à compter du 1/01/2025, la prévision budgétaire au chapitre 012 sera alors de 15 330 000 €.

3 ° Durée effective du travail

Le protocole sur l'aménagement et la réduction du temps de travail (août 2021) a fixé le temps de travail à la ville de Sorgues conformément à la réglementation à 1607 heures.

Nombre de jours annuels	365
Repos hebdomadaires (jours)	104
Jours fériés (base)	8
Total repos	112
Reste	253
Droit au congé (jours)	25
Reste jours de travail effectif	228
Heures effectives	1596 h arrondi à 1600h
+ journée de solidarité	7h

Total en heures	1607h
-----------------	-------

En accord avec les membres du comité technique et du conseil municipal, l'horaire (hors annualisation) est établi sur une base de 37h par semaine pour un temps complet, avec un droit de 12 jours de RTT.